



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) > [Le Canada et le monde](#) > [Les efforts du Canada pour s'attaquer aux enjeux mondiaux](#)

> [La réponse du Canada lors de conflits, de crises et de catastrophes](#)

> [Crises actuelles et passées à l'étranger](#) > [La réponse du Canada à l'invasion russe de l'Ukraine](#)

> [Les efforts du Canada pour contrer la désinformation - Invasion russe de l'Ukraine](#)

> [Contrer la désinformation par des faits - L'invasion russe de l'Ukraine](#)

Contrer la désinformation par des faits - L'invasion russe de l'Ukraine

Le Kremlin a longtemps répandu la désinformation et la propagande pour atteindre ses objectifs. Il continue de disséminer des mensonges pour justifier son invasion non provoquée et injustifiable de l'Ukraine. Ci-dessous, vous trouverez un échantillon des nombreux mensonges du régime russe sur son invasion de l'Ukraine, ainsi que la vérité. Ces informations sont fondées sur des renseignements du gouvernement du Canada.

Vous pouvez limiter la propagation de la désinformation en sachant comment la repérer et en étant critique par rapport à ce que vous lisez.

▼ Options

Utilisez les options ci-dessous pour modifier vos résultats dans le tableau suivant.

Date de publication

Date de début

jj / mm / aaaa 

Date de fin

jj / mm / aaaa 

Institution

De n'importe quel institution



Filtrer

Réinitialiser les filtres

Filtrer les articles

Affiche 1 à 10 de 134 entrées

Afficher

10



entrées

Les faits contre les fausses affirmations de la Russie

Publié le : 2026-08-25 – Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Annexion illégale** : Les Tatars de Crimée, un peuple autochtone de Crimée, subissent de graves violations des droits de la personne depuis l'annexion illégale de leur territoire par la Russie en 2014, notamment la persécution et les disparitions forcées.
- **Détention** : Les Tatars de Crimée et les défenseurs autochtones des droits de la personne sont détenus illégalement et soumis à des conditions de détention difficiles, notamment à l'isolement cellulaire.
- **Effacement** : Les autorités russes tentent d'effacer l'histoire et le patrimoine des Tatars de Crimée en détruisant des sites religieux, en niant leur statut de peuple autochtone et en interdisant le Mejlis (leur organe représentatif et d'autogouvernance).

La fausse déclaration de la Russie :

- Le soutien aux minorités autochtones est une priorité pour la Russie.

Publié le : 2026-08-21 – Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **La criminalisation du journalisme:** La Russie poursuit des journalistes pour avoir rendu compte de raids, de prisonniers politiques, de procès et de la répression dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie. [[Human Rights Watch](#), [Reporters sans frontières](#)]
- **Tribunaux d'occupation:** La Russie condamne des journalistes ukrainiens en vertu de son droit pénal imposé dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, malgré les limites strictes imposées par le droit international humanitaire à la capacité d'une puissance occupante de se substituer à la législation locale. [[Quatrième Convention de Genève, article 64](#)]
- **Privation d'un procès équitable:** Des journalistes ont fait l'objet d'accusations forgées de toutes pièces et de procédures judiciaires qui bafouent les garanties d'un procès équitable. [[Centre européen pour la liberté de la presse et des médias](#)]
- **Recours à des représailles brutales:** Des journalistes ont été victimes de perquisitions illégales, de saisies de matériel, d'enlèvements et de tortures et se sont vu refuser des soins médicaux en raison de leur travail. [[Centre européen pour la liberté de la presse et des médias](#)]

La fausse déclaration de la Russie :

- Les journalistes ukrainiens détenus en raison de leur travail ont été condamnés conformément à la loi.

Publié le : 2026-08-14 – Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Statut de civil protégé:** Les journalistes sont considérés comme des civils au regard du droit international humanitaire. Le fait de couvrir l'actualité depuis un territoire occupé ne fait pas d'eux des combattants. [[Article 79 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève](#)]
- **La véritable «infraction» :** Nombre d'entre eux ont été placés en détention après avoir rendu compte de la réalité de l'occupation russe: répression, disparitions forcées, simulacres de procès et exactions.
- **Détention illégale:** Au moins 28 journalistes et professionnels des médias ukrainiens sont détenus illégalement par la Russie. [[Reporters sans frontières](#)]
- **Accusations forgées de toutes pièces:** Au moins 15 des 28 personnes ont été condamnées à de longues peines de prison pour des chefs d'accusation infondés de «terrorisme» ou d'«espionnage». [[Reporters sans frontières](#)]
- **Museler la presse :** La Russie recourt à des accusations criminelles forgées de toutes pièces pour réprimer la presse indépendante dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie.

La fausse déclaration de la Russie :

- Les journalistes ukrainiens détenus par la Russie sont des «espions », des «terroristes» et des «extrémistes».

Publié le : 2026-05-13 – Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Atteinte à l'identité :** Changer le nom, la nationalité ou le statut juridique des enfants revient à les effacer, et non à leur venir en aide.
- **Séparation familiale :** Séparer les enfants de leurs familles et de leurs communautés n'est pas dans leur intérêt supérieur.
- **Absence de voie de retour :** La Russie a l'obligation légale de renvoyer ces enfants, mais elle fait tout pour empêcher leur retour.
- **Mauvais traitements :** Des preuves* montrent que certains enfants ukrainiens expulsés illégalement et transférés de force ont subi des mauvais traitements, notamment un accès insuffisant aux soins médicaux ou à une alimentation adéquate.
 - *Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- **Aucune justification :** Prétendre agir dans l'intérêt supérieur des enfants ne peut servir à justifier des violations du droit international humanitaire.
- **La loi est claire :** c'est à l'Ukraine de décider ce qui est dans l'intérêt supérieur des enfants ukrainiens, et non à la Russie.

La fausse déclaration de la Russie :

- La Russie agit dans « l'intérêt supérieur » des enfants ukrainiens.

Les faits contre les fausses affirmations de la Russie

Publié le : 2026-05-13 – Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Abus du consentement :** Certains parents ukrainiens ont accepté d'envoyer leurs enfants dans des colonies de vacances ou des établissements de santé gérés par la Russie, mais n'ont pas consenti à une séparation indéfinie. Un consentement temporaire n'autorise pas la Russie à séparer les enfants de leur famille ni à retarder leur retour.
- **Non-retour des enfants :** De nombreux enfants n'ont pas été rendus à leurs familles et à leurs communautés à l'issue de ces programmes.
- **Absence de consentement éclairé :** Dans de nombreux cas, les parents ont donné leur consentement alors qu'ils vivaient sous occupation russe. Cela signifie que ce consentement a pu être donné sous la contrainte et qu'il n'était peut-être pas libre, valable ou pleinement éclairé.

La fausse déclaration de la Russie :

- Des enfants ukrainiens ont été envoyés volontairement par leurs parents dans des colonies de vacances russes.

Les faits contre les fausses affirmations de la Russie

Publié le : 2026-05-13 – Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Pas de consentement, pas de garanties :** La Russie a transféré de force des enfants ukrainiens sans le consentement en bonne et due forme de leur famille et sans les garanties requises par le droit international pour les évacuations temporaires.
- **Retour non garanti :** Le droit international humanitaire exige que les relocalisations soient temporaires et que les enfants soient renvoyés chez eux. Des preuves* montrent que de nombreuses relocalisations n'étaient pas temporaires et que le retour n'était pas garanti.
 - *Yale Humanitarian Research Lab
- **Un système favorisant les abus :** Des preuves* montrent que la Russie a mis en place des systèmes pour faciliter le transfert forcé d'enfants ukrainiens. La Russie garde les enfants sur son territoire à long terme, modifie leur identité et les fait adopter par des familles russes.
 - *Yale Humanitarian Research Lab

La fausse déclaration de la Russie :

- La Russie a transféré des enfants ukrainiens hors de leurs communautés pour assurer leur sécurité.

Les faits contre les fausses affirmations de la Russie

Publié le : 2026-05-13 - Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Cas avérés** : Les autorités ukrainiennes, les Nations Unies, l'OSCE et des enquêteurs indépendants ont tous documenté les déportations illégales et les transferts forcés d'enfants ukrainiens par la Russie.
- **Pratique généralisée** : Des rapports indépendants, dont celui de la Commission d'enquête des Nations Unies datant de mars 2026, confirment que ces déportations sont généralisées et systématiques.
- **Difficultés de vérification** : Les chiffres peuvent varier car il est difficile de collecter des données en temps de guerre, d'autant plus que la Russie refuse de coopérer. Il s'agit là de difficultés de vérification, et non d'affabulation.
- **Réalité juridique** : En vertu du droit international, même une seule déportation illégale ou un seul transfert forcé constitue une violation.

La fausse déclaration de la Russie :

- L'Ukraine invente ou exagère le nombre d'enfants déportés.

Les faits contre les fausses affirmations de la Russie

Publié le : 2026-05-13 - Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Accès restreint** : la Russie détient des informations cruciales, mais empêche l'accès aux documents et registres pertinents ainsi qu'aux territoires ukrainiens temporairement occupés, ce qui rend difficile l'établissement d'une liste exhaustive des enfants déportés.
- **Violations avérées** : le droit international n'exige pas de liste exhaustive pour prouver que des violations ont eu lieu.
- **Vérification bloquée** : la Russie empêche les experts indépendants d'accéder aux territoires ukrainiens temporairement occupés pour vérifier les preuves.
- **Entrave à la réunification** : des organismes internationaux ont déclaré que l'impossibilité d'accéder aux registres, aux lieux de détention et aux documents d'identité constitue un obstacle majeur à la recherche et à la réunification des enfants avec leurs familles et leurs communautés.

La fausse déclaration de la Russie :

- Il n'existe pas de liste exhaustive des enfants déportés, de sorte que les allégations de l'Ukraine ne sont pas crédibles.

Publié le : 2026-05-13 - Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- **Retours limités** : seul un petit nombre d'enfants ont été rendus à leur famille. Ces cas sont rares et ponctuels, et découlent des efforts de l'Ukraine, des partenaires internationaux et de la société civile.
- **Absence de procédure systématique** : la Russie n'a pas mis en place de procédure transparente et à grande échelle pour assurer le retour des enfants ukrainiens.
- **Obstruction persistante** : la Russie continue de dissimuler des informations essentielles, de restreindre l'accès et de se soustraire à une véritable coopération visant à ramener les enfants chez eux.

La fausse déclaration de la Russie :

- La Russie apporte son aide pour permettre aux enfants ukrainiens de retrouver leurs familles.

Les faits contre les fausses affirmations de la Russie

Publié le : 2025-05-02 - Affaires Mondiales Canada

Les faits :

- L'inflation officielle a atteint 9,5 % en 2024 [[Reuters, 2024](#)]. Le chiffre réel pourrait être beaucoup plus élevé.
- Les taux d'intérêt de la banque centrale ont atteint le niveau record de 21 % en 2025 [[Euronews, 2024](#)].
- L'inflation galopante met à rude épreuve l'économie russe en temps de guerre, augmente le coût de la guerre et fait monter en flèche les prix des produits ordinaires, les Russes continuant à payer davantage pour la guerre d'agression du Kremlin. Malgré sa façade, l'économie russe souffre.

La fausse déclaration de la Russie :

- Les médias d'État russes minimisent les turbulences économiques causées par les sanctions occidentales.

Date de modification:

2026-08-25